



# COMMISSION FUTSAL

## Procès-Verbal n° 23

Réunion du :	<b>Mardi 26 Avril 2022</b>
Président :	<b>M. Patrick FAUTRAD</b>
Secrétaire :	<b>Mme Béatrice MONNIER</b>
Présent :	<b>M. Christophe JOLY</b>

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var

### ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Information*

### CORRESPONDANCE

**Courriel de T. AV SPORTIF et TOULON ELITE FUTSAL** : informant que la 1/2 Finale de la Coupe du Var les concernant se jouera au Palais des Sports le lundi 2 mai 2022 à 20h00.

**Courriel d'ISOLE FUTSAL et CLASSIC ST JEAN** : informant que leur 1/2 Finale de la Coupe du var se jouera le samedi 30 avril 2022 à 18h00.

**Courriel d'ISOLE FUTSAL** : concernant la programmation des matchs en retard.

- U15 Futsal : IFC / SC TOULON reporté du 23.04.2022 se jouera le 01.05.2022 à 16h45.
- U18 Futsal : IFC / SC TOULON (match en retard de la phase 1) se jouera le 01.05.2022 à 18h00.

**INFORMATION** : Le match en retard U18 Futsal – SC TOULON / T. AV SPORTIF reporté du 12.02.2022 se jouera le samedi 30.04.2022 à 15h00 au Palais des Sports.



## District du Var de Football



**Courriel d'ISSOLE FUTSAL** : suite à l'indisponibilité du gymnase, le match U18 Futsal de la 2<sup>ème</sup> phase IFC / SC TOULON est reporté à une date ultérieure.

---

*Prochaine réunion*  
*Le Mardi 10 Mai 2022*

**Le Président** : Patrick FAUTRAD  
**La Secrétaire** : Béatrice MONNIER